

## **Le communiqué d'Antoine Chudzik**

### **La LDH parodienne fait encore des siennes, il est temps d'arrêter de subventionner cette association**

Ce vendredi, la LDH va organiser un « cercle de silence » en soutien aux personnes punies par la loi pour avoir aidé des clandestins, qui sont pourtant par définition des délinquants.

Cette association, en particulier à Paray-le-Monial, est décidément dans une démarche de provocation constante que je condamne.

Ainsi, après avoir interdit une crèche exposée à la mairie de Paray-le-Monial, confectionnée par des handicapés de Bethléem, cette association gauchiste s'en prend à l'État de droit en refusant que les personnes venant en aide à des délinquants soient elles-mêmes punies.

J'encourage donc la LDH à entrer vendredi dans son « cercle de silence », et pour la tranquillité de tous, je l'enjoins à y rester.

Pour ma part, je refuse qu'une association financée par les contribuables puisse détourner sa raison sociale pour faire de la politique. Les seules associations qui doivent pouvoir recevoir des fonds publics pour faire de la politique sont les partis, qui reçoivent cet argent équitablement, en fonction de leur poids électoral. Je souhaite donc que les subventions soient interdites aux associations politisées, et à la LDH en particulier.

Antoine CHUDZIK, conseiller régional de Bourgogne F-C

Représentant FN de la 2ème circonscription de Saône-et-Loire

## **Réponse de la ligue**

Ligue  
des **droits de  
l'Homme**



Section de  
**PARAY-le-MONIAL**

La section de Paray-le-Monial de la Ligue des Droits de l'Homme proteste très vigoureusement contre la teneur du communiqué du Conseiller Régional du Front National diffusé le 17 février avant qu'elle organise son cercle de silence.

Elle rappelle que le mandat de la Ligue des Droits de l'Homme s'inscrit dans la défense des valeurs et principes républicains et le respect des lois. Dans l'affaire de la crèche comme dans celle de l'aide aux migrants, elle fait prévaloir les principes de la laïcité et de fraternité ainsi que les lois de 1905 et du 31 décembre 2012 afférentes à la neutralité des bâtiments publics et à l'aide que l'on peut apporter aux demandeurs d'asile.

Elle constate que conformément à sa démarche xénophobe habituelle, le FN réduit les demandeurs d'asile -qui ont des dossiers de demande de régularisation à la Préfecture et sont aidés par le Conseil Départemental, Le Pont, RESF, la LDH, Les Amis du Cada, Emmaüs, les Restos du Cœur, le Secours Catholique, la Croix Rouge... à des « clandestins ».

Elle constate aussi qu'un élu du FN veut réduire la section LDH Paray au silence et cela en contravention avec l'article 11 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi ».

Elle constate enfin qu'un élu du FN met en cause les subventions imaginaires reçues par la section LDH Paray, association reconnue d'utilité publique et dont le militantisme pour défendre la République, les droits des citoyens et rechercher « ce qui est juste » n'est plus à prouver.

La Ligue des Droits de l'Homme fait encore des siennes ? A Paray-le-Monial, ne vous en déplaise, Monsieur le Conseiller Régional, c'est elle qui, avec d'autres, porte la voix de la solidarité, de la fraternité, de la laïcité, de l'égalité des droits et de la liberté d'expression.

A Paray-le-Monial, le 17 février 2017

Germaine Lemétayer,

Présidente de la Section de Paray-le-Monial de la Ligue des Droits de l'Homme.